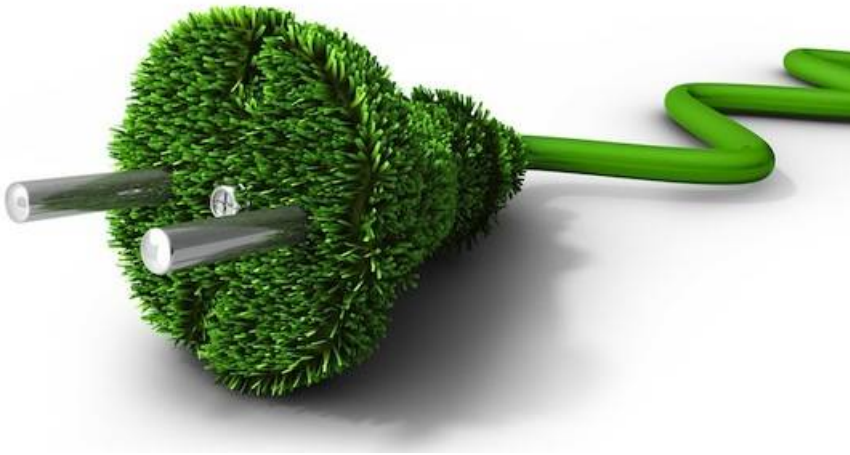


Accompagnement des entreprises face à la hausse des prix de l'énergie

Nos commerçants/artisans/entreprises sont confrontés aux difficultés liées au coût des dépenses énergétiques.



Aussi, nous souhaitons rappeler :

- La publication du guide de Saint-Quentin-en-Yvelines à destination des commerçants : Semaine Energies & Entreprises | SQY (saint-quentin-en-yvelines.fr)
- La possibilité pour chaque entreprise de s'adresser directement à la Direction départementale des Finances publiques des Yvelines (DDFiP78) qui peut accompagner individuellement chaque entreprise dans ses démarches pour trouver une solution à ses difficultés et solliciter les dispositifs de soutien adaptés.

Contact du conseiller départemental (DDFiP78) : Mme Emilie BA

emilie.ba@dgifp.finances.gouv.fr

01 30 84 05 29

- Chèque efficacité énergétique : jusqu'à 10.000 euros pour les TPE-PME d'Île-de-France. (Retrouvez toutes les modalités : <https://www.iledefrance.fr/cheque-efficacite-energetique-jusqua-10000-euros-pour-les-tpe-pme-dile-de-france>)



Infos pratiques

Plusieurs dispositifs ont été mis en place pour [aider les TPE et PME](#) à faire face à l'augmentation des factures d'énergie. Les TPE qui ont une puissance inférieure à 26 kVA peuvent, sous conditions, bénéficier du [tarif bleu](#) pour les entreprises, qui s'aligne sur celui des particuliers. Pour celles qui ont une puissance supérieure, le [prix de l'électricité payé](#) en moyenne en 2023 peut être limité à 280 ou 380 €/MWh, selon les conditions remplies par l'entreprise.

Documents

[Modèle d'attestation sur l'honneur pour l'application du bouclier tarifaire et de l'amortisseur électricité](#)
[Guide plan de sobriété énergétique - Janvier 2023](#)

Liens utiles

[Guide de SQY à destination des commerçants](#)

[TPE/PME : les aides pour faire face à la hausse des prix de l'énergie | economie.gouv.fr](#)